

CONSIGNES DE PREVENTION A RESPECTER - COVID-19

Reprise d'activité – Mise à jour : 30/03/2020 – 18h

LIEBHERR

Ce document a été construit avec les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, du Ministère de la Santé, et en concertation avec nos médecins du travail

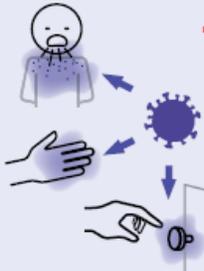
Sommaire

- Informations générales Covid-19
- Rappel des gestes barrière
- Rappel des comportements à adopter
- Nettoyage des mains
- Moyens de transport
- Arrivée sur site : Toulouse / Campsas
- Contrôle de la température / Apparition de symptômes
- Vestiaires / Sanitaires
- Restauration / Pauses
- Au poste de travail en production ou assimilé (magasin, contrôle, essais, labos...)
- Au poste de travail dans les bureaux
- Nettoyage et réutilisation des gants
- Réunions
- Accès aux locaux du support informatique - NBA
- Nettoyage général
- Fin de poste / Départ du site
- Spécificités pour les entreprises extérieures

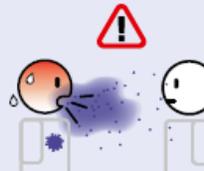
Informations générales Covid-19

Coronavirus • Pour comprendre • 1

Comment s'attrape le coronavirus ?



Ce virus se trouve dans les postillons, la salive, sur les mains et les objets touchés par une personne qui a le coronavirus.



On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets où il y a des postillons.



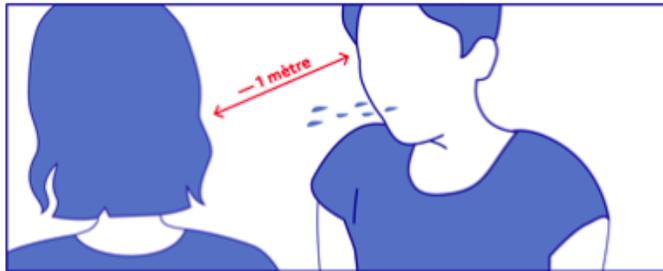
Attention : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour ça qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Santé publique France - 20 mai 2020 - Réf. W300-001-2020

Comment se transmet-il ?

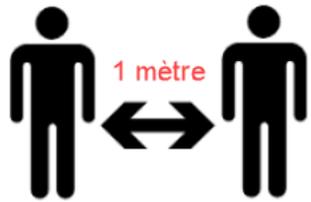


- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Information extraite du site
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- Les consignes de prévention LTS qui sont présentées dans le présent document ont été définies de manière à ce que le personnel ne soit exposé à aucune des situations à risques indiquées ci-contre / ci-dessus
- Le port du masque n'est donc pas nécessaire au poste de travail, si les consignes de prévention LTS sont bien respectées (notamment distance de 1 mètre minimum entre les personnes, gestes barrière, consignes aux postes de travail présentées en diapositives 14 et 15...)

Rappel des gestes barrière



Éviter les contacts proches, en restant à au moins 1 mètre des autres personnes



Éviter de se toucher le visage, notamment les yeux, le nez et la bouche.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- 

Se laver très régulièrement les mains
- 

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

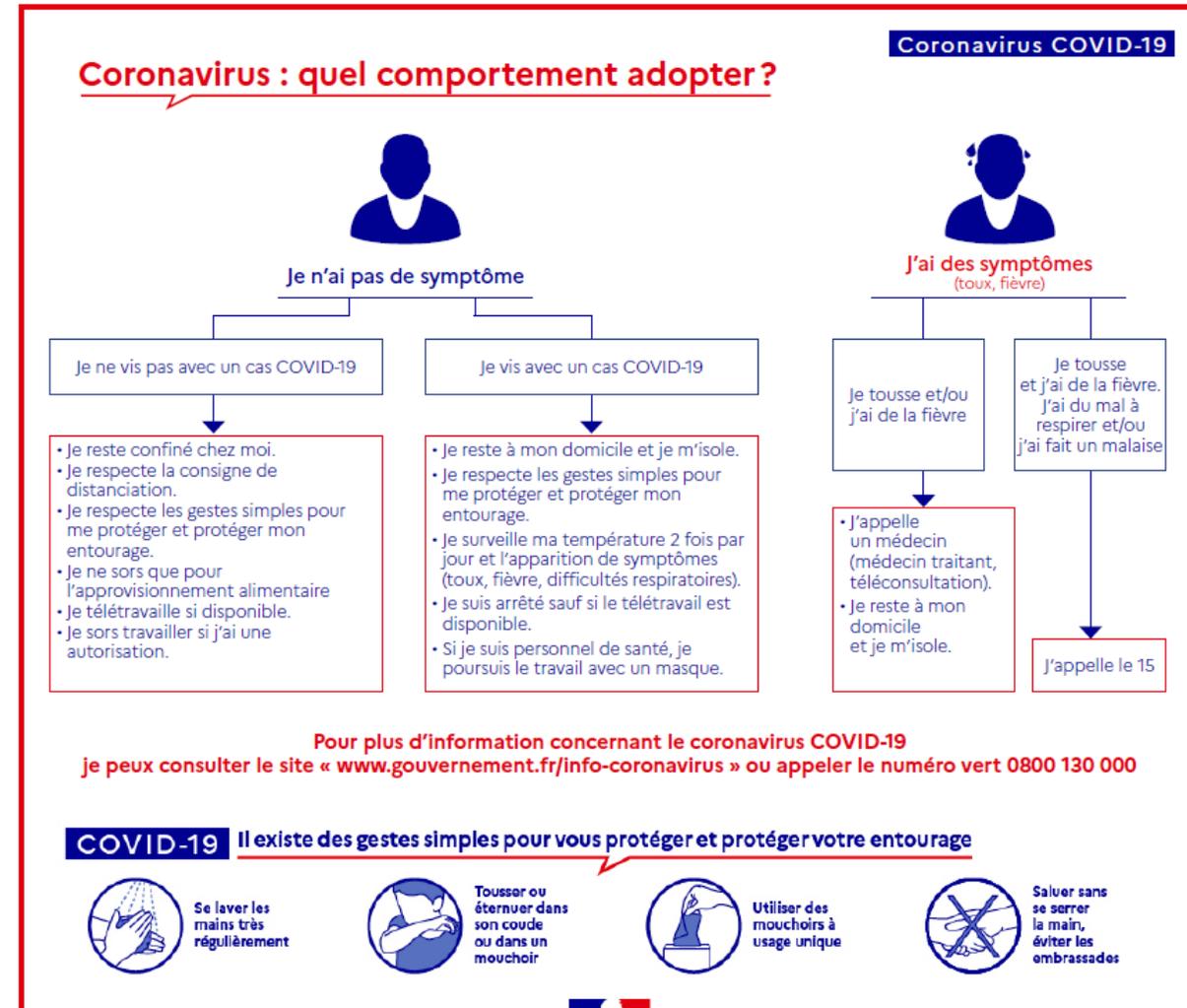
Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Rappel des comportements à adopter

■ 4 cas de figures :

1. La personne n'a pas de symptôme (pas de fièvre, pas de toux) et n'a pas été en contact avec un cas suspecté Covid-19 : elle vient travailler sur site si le télétravail n'est pas possible
2. La personne a été en contact avec un cas suspecté Covid-19 : elle doit surveiller sa température matin et soir, et si elle ne présente pas de symptôme, elle vient travailler sur site si le télétravail n'est pas possible
3. La personne vit avec un cas Covid-19 : elle ne vient pas travailler sur site et doit appliquer les consignes gouvernementales ci-contre
4. La personne a des symptômes (fièvre et/ou toux) : elle ne vient pas travailler sur site, et doit appliquer les consignes gouvernementales ci-contre selon ses symptômes



Nettoyage des mains



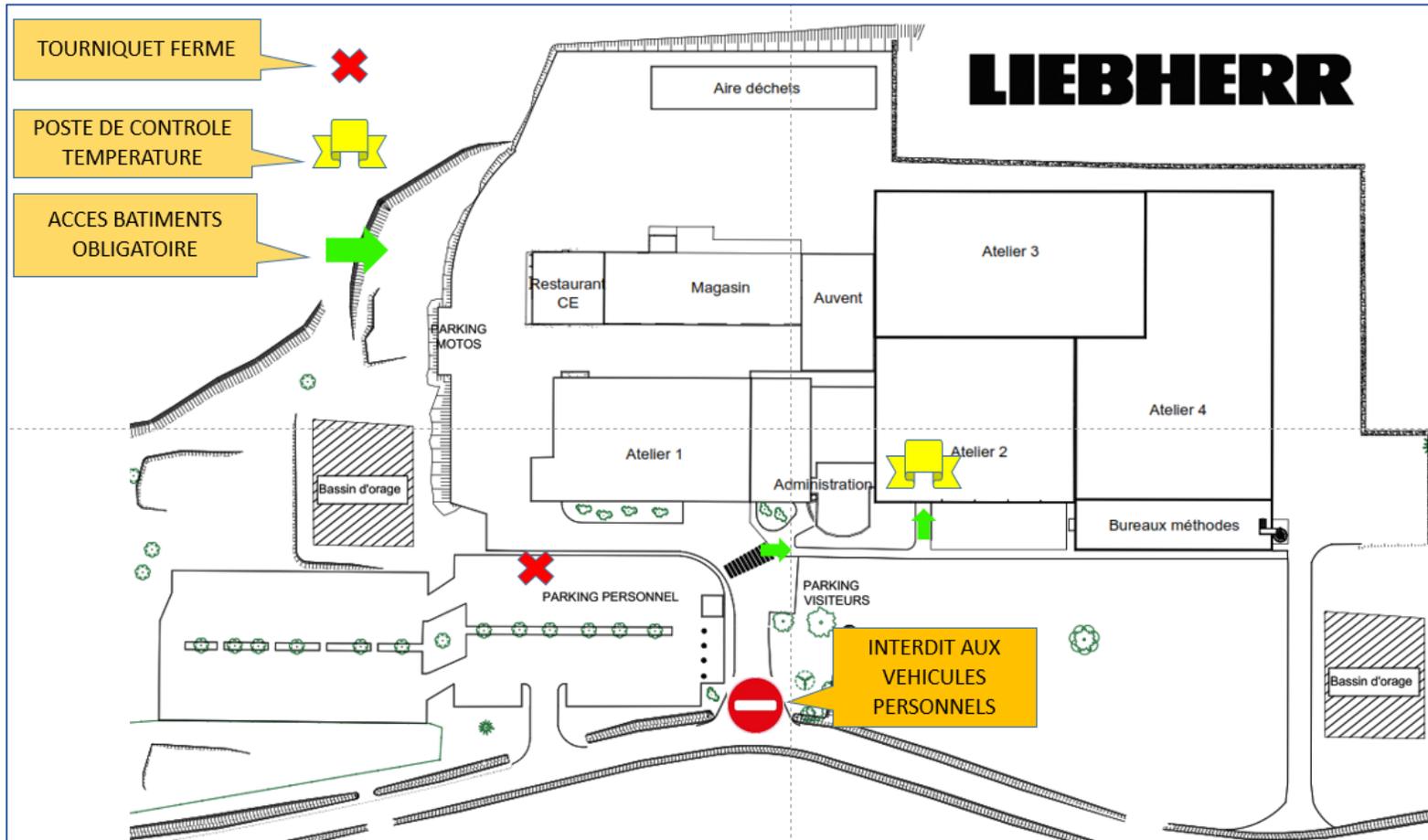
Moyens de transport

- Le co-voiturage est fortement déconseillé, parce qu'il ne permet pas de garantir le respect de la distance minimale d'un mètre d'éloignement entre les occupants
- L'utilisation des transports en commun est déconseillée, sauf impossibilité de se déplacer autrement
- Si les transports en commun sont utilisés à Toulouse, l'accès au site ne pourra pas se faire par le portillon côté RD820 qui est condamné. L'accès au site devra se faire :
 - Durant les plages horaires d'arrivée prévues pour le personnel : par le portillon côté Restaurant d'entreprise
 - En-dehors de ces plages horaires : par le poste de sécurité
- L'utilisation des moyens de transports à l'intérieur du site (chariots élévateurs, véhicule du poste de sécurité, véhicule des moyens généraux) est limitée à une personne par engin de transport. Il sera systématiquement désinfecté par le collaborateur entre chaque utilisation à l'aide des moyens désinfectants mis à disposition, en portant des gants nitrile jetables.
- L'utilisation des vélos LTS sur site est interdite
- L'accès sur site avec un véhicule personnel, y compris moto et vélo, est interdit :
 - Site principal de Toulouse : Tout le personnel doit stationner sur le parking Peupliers
 - Site ISA : Tout le personnel doit stationner sur le parking Peupliers
 - Site de Campsas : Tout le personnel doit stationner sur le parking principal

Arrivée sur site

- Portails du parking Peupliers et du parking de Campsas ouverts aux périodes définies pour l'arrivée du personnel
- Site de Toulouse : Accès de tout le personnel, y compris personnel ISA, par le parking Peupliers puis le portillon côté Restaurant d'entreprise, pour prise de température / Portillon ouvert par un agent Prosegur
- ISA : Après prise de température sur le site de Toulouse, cheminement vers ISA conformément aux indications du plan en diapositive 9 + accès du personnel par le portillon ouvert sur ISA par un agent Prosegur
- Site de Campsas : Accès du personnel par le portillon côté Administratif / Portillon ouvert par un agent Prosegur
- En cas d'arrivée exceptionnelle en cours de journée, en-dehors des plages horaires définies pour l'arrivée du personnel : Passage obligatoire par le poste de sécurité sur le site de Toulouse / Solliciter l'agent Prosegur sur le site de Campsas
- Respect de la distance minimale d'un mètre entre chaque personne durant l'attente d'accès au site et l'attente pour prise de température
- Ne pas toucher avec les mains portails, portillons, tourniquets...
- Présentation du badge par chaque personne entrante à l'agent Prosegur pour vérification, durant les plages horaires d'arrivée définies
- L'agent Prosegur dirige verbalement le personnel vers le point de désinfection des mains et vers le contrôle de température
- L'agent Prosegur rappelle l'obligation de maintenir un mètre minimum entre chaque personne
- Désinfection obligatoire des mains pour chaque personne au gel hydroalcoolique (cf. Diapositive 6)
- Contrôle obligatoire de la température à l'aide d'une caméra thermique pour tout le personnel + les prestataires (cf. Diapositive 11) :
 - Site de Toulouse : Dans le restaurant d'entreprise
 - Site de Campsas : Devant l'infirmerie
- Fermeture des portillons par les agents Prosegur à la fin des plages horaires définies pour l'arrivée du personnel

Arrivée sur site - Campsas



- Prise de poste et fin de poste : accès aux bâtiments uniquement par la porte côté Atelier 2 (cf. plan)
- En cours de journée : Entrée et sortie des bâtiments uniquement par les portes maintenues ouvertes
- Dans les bâtiments : Portes des salles de réunion, des bureaux et des blocs sanitaires maintenues ouvertes
- Entrées / sorties de l'établissement interdites entre les horaires de prise de poste et de fin de poste
- Effectuer le pointage au poste de travail sur son propre PC

Contrôle de la température / Apparition de symptômes

- Lors du contrôle de température par caméra thermique, à l'arrivée sur site :
 1. Si la température corporelle est inférieure à 37.5°C : la personne peut accéder au site
 2. Si la température corporelle est supérieure ou égale à 37.5°C : La personne se mettra de côté à une distance de 1 mètre des autres personnes. Un nouveau contrôle de température sera fait après 5 minutes. Si le résultat est à nouveau supérieur ou égal à 37.5 °C, la personne devra rentrer chez elle, informer son manager et surveiller sa température toutes les 2h. Au-delà d'une température de 38°C, elle devra contacter son médecin traitant, et tenir informé par téléphone l'infirmierie du site de Toulouse (Tel : 05 61 35 28 08) et son manager

Nota 1 : Les noms des personnes contrôlées à plus de 37.5°C ne seront pas consignés lors du contrôle. Seul le retour d'information de la personne après son retour à domicile sera consigné.

Nota 2 : Les personnes qui refuseraient de passer le contrôle de température par caméra thermique ne pourront pas accéder au site.

- Si en cours de journée de travail, vous présentez des symptômes (malaise, sensation de fièvre et/ou toux...) :
 1. Informez immédiatement le manager de votre secteur présent sur site
 2. Le manager organisera votre sortie du site pour que vous puissiez rentrer chez vous dans les plus brefs délais (ouverture du portillon et de la barrière du site, avec le support des agents Prosegur)
 3. Contactez votre médecin traitant à votre retour au domicile
 4. Tenez informés par téléphone votre manager et l'infirmière du site de Toulouse (Tel : 05 61 35 28 08)

Nota : Le manager devra contacter les Moyens généraux, dans les plus brefs délais, pour faire désinfecter le poste de travail par le prestataire de nettoyage

Vestiaires / Sanitaires

- Arriver dans l'entreprise avec ses vêtements de travail
- Accès aux vestiaires interdit
- Accès aux douches interdit
- Les portes d'accès des blocs sanitaires doivent être laissées ouvertes afin de limiter les contacts avec les poignées de porte
- Se laver les mains obligatoirement toutes les deux heures maximum à l'aide d'eau et de savon.
Fermer les robinets qui ne sont pas des boutons-poussoirs à l'aide du coude
- Une seule personne à la fois dans un bloc sanitaire ou maintenir la distance minimale d'un mètre entre chaque personne
- Se laver les mains avant et après l'utilisation des sanitaires
- Ne pas utiliser les sèche-mains électriques pour le séchage des mains (sèche-mains électriques condamnés)
- Veiller à utiliser les essuie-mains tissus sans toucher le dérouleur et en déroulant une bande propre pour le prochain utilisateur
- Si le matériel pour se sécher les mains devait manquer : ne pas utiliser la partie du rouleau déjà utilisée et laisser sécher les mains à l'air libre + prévenir les Moyens Généraux

Restauration / Pauses

- Les restaurants d'entreprise, salles hors-sac, salles de pause et salles de repos sont condamnés et leur accès interdits
- Les machines à café, bouilloires, fontaines à eau, distributeurs de nourriture et réfrigérateurs sont condamnés
- **Les bouteilles d'eau / thermos de café sont amenées par chacun. Elles ne doivent pas être remplies sur site.** Elles ne sont manipulées que par leurs propriétaires.
- En cas d'oubli, des bouteilles d'eau de secours seront disponibles sur demande auprès des Moyens Généraux
- Aucun partage de nourriture ou café ou autre objet personnel en provenance de son domicile n'est autorisé
- Compte tenu des horaires matin et après-midi, tous les salariés doivent prendre leurs repas avant ou après la journée de travail, à leur domicile. Les repas sont interdits sur site.
- Chaque collaborateur doit faire une seule pause par équipe avant la 6^e heure. L'organisation sera définie par le manager.
- La pause peut être prise au poste de travail ou à l'extérieur des bâtiments uniquement, en respectant la distance minimale d'un mètre entre chaque personne.
- **Avant et après la pause : Se laver les mains à l'eau et au savon**
- Les accès aux abris fumeurs extérieurs sont condamnés.
Les fumeurs sont autorisés à fumer autour des abris fumeurs et doivent rester à plus d'un mètre au minimum de leurs collègues

Au poste de travail en production ou assimilé (magasin, contrôle, essais, labos...)

- Chaque personne doit apposer une étiquette ou post-it visible avec son nom et prénom sur son poste de travail (pour faciliter le process de désinfection en cas de symptômes)
- Respecter impérativement les gestes barrière
- Une distance minimale d'un mètre doit être conservée entre les postes de travail occupés et entre les personnes présentes
- **Se laver les mains au minimum toutes les deux heures, à l'eau et au savon**
- Si le poste est partagé : A la prise de poste, désinfecter le poste de travail (outillages, matériels au poste, clavier, souris, téléphone, etc.) en portant des gants nitrile jetables
- Le prêt des outils et moyens portatifs doit être limité à la stricte nécessité et sous conditions de nettoyage et désinfection lorsque cela est possible. Lorsque la désinfection n'est pas possible, l'utilisation des gants nitrile jetables est requis.
- Le port des gants nitrile jetables est obligatoire pour toute utilisation de matériel en commun (ex : manipulation des outillages, outils de contrôle, bancs d'essais sur table, documents papiers, pièces, équipements...) ou manipulation de colis
- Le port des gants anti-coupure, de manutention ou de protection thermique doit être maintenu dans les situations le nécessitant, avec des gants nitrile jetables en-dessous pour la manipulation du matériel en commun (cf. non-étanchéité des gants anti-coupure, de manutention ou de protection thermique)
- Les stocks de gants étant limités, les gants nitrile jetables doivent être réutilisés tant qu'ils sont en bon état (non troués), en respectant impérativement les consignes données en diapositive 16
- En fin de poste : Désinfecter le matériel informatique partagé, l'ensemble des plans de travail horizontaux partagés, les outillages partagés, les poignées des armoires et des chariots, la main courantes des bâtis, les outils à main partagés, etc. à l'aide du produit désinfectant mis à disposition et d'un chiffon ou d'essuie-tout, en portant des gants nitrile jetables

Au poste de travail dans les bureaux

- Chaque personne doit apposer une étiquette ou post-it visible avec son nom et prénom sur son poste de travail (pour faciliter le process de désinfection en cas de symptômes)
- Respecter impérativement les gestes barrière
- Une distance minimale d'un mètre doit être conservée entre les bureaux occupés et entre les personnes présentes
- **Se laver les mains au minimum toutes les deux heures, à l'eau et au savon**
- Les portes des bureaux doivent être maintenues ouvertes
- L'usage du bureau doit être individuel (téléphone, ordinateur, documents de travail)
- Eviter au maximum de transmettre des documents papiers et d'en imprimer. Privilégier les documents numériques.
- Si l'utilisation de l'imprimante ou du scanner est indispensable : se laver les mains à l'eau et au savon avant et après utilisation
- Aérer les bureaux au moins 10 minutes toutes les heures. Refermer les fenêtres en fin de poste.
Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après avoir manipulé les poignées de fenêtre.

Nettoyage et réutilisation des gants

- Les stocks de gants étant limités, les gants nitrile jetables doivent être réutilisés, sauf s'ils sont percés
- Afin de pouvoir les réutiliser en toute sécurité, le protocole ci-dessous doit être appliqué (Extrait du document INRS 6169 « Risques chimiques ou biologiques – Gants réutilisables – Retirer ses gants en toute sécurité »)
+ Appliquer également les principes de nettoyage des mains (cf. Diapositive 6)



Réunions

- Les réunions et regroupements sont interdits, sauf en cas d'absolue nécessité
- Les conférences par Skype, Teams ou téléphoniques doivent être privilégiées
- La transmission de tout type d'information doit être réalisée préférentiellement par mail ou par téléphone
- A titre très exceptionnel, si une réunion doit impérativement se tenir, une distance minimale d'un mètre entre chaque participant devra être maintenue. En salle de réunion, une place sur deux devra être inoccupée.
- En fin de réunion, une demande de nettoyage devra être effectuée auprès des Moyens Généraux par l'organisateur de la réunion
- Les portes des salles de réunion doivent être maintenues ouvertes

Accès aux locaux du support informatique - NBA

- L'accès libre aux locaux du support informatique au NBA est supprimé
- Pour toute demande (consommables, interventions...), prenez rendez-vous :
 - En adressant un mail à Nadine Ficat (nadine.ficat@liebherr.com)
 - En cas de demande urgente : En appelant Nadine Ficat au 05 61 35 21 93

Nettoyage général

- Désinfection des sanitaires : deux fois par jour par le prestataire de nettoyage
- Désinfection des poignées de portes, poignées de fenêtres, interrupteurs, rampes et photocopieurs : tous les jours par le prestataire de nettoyage
- Si cas suspecté Covid-19 : Désinfection du poste de travail par le prestataire de nettoyage
- La désinfection est réalisée à l'aide de produits désinfectants virucides

Fin de poste / Départ du site

- Effectuer le pointage au poste de travail sur son propre PC
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant de partir du site
- Les portes des accès prévus aux bâtiments (cf. Plans en diapositives 9 et 10) ainsi que les portes des salles de réunion, blocs sanitaires et bureaux dans les bâtiments sont maintenues ouvertes
- Interdiction d'utiliser les ascenseurs, sauf nécessité impérative
- Ouverture des portillons par les agents Prosegur (idem arrivée sur site – cf. Diapositive 8)
- **Site de Toulouse : Pour fluidifier la sortie du personnel aux portillons de sortie et respecter la distance minimale d'un mètre entre les personnes, les deux flux suivants doivent impérativement être respectés**
 - **Occupants des bâtiments NBI – NBL – NRJ : Sortie obligatoire par le poste de sécurité**
 - **Occupants des bâtiments NBA – NBE : Sortie obligatoire par le portillon côté NBA (présence d'un agent Prosegur)**
- Respect de la distance minimale d'un mètre entre chaque personne
- Désinfection obligatoire des mains au gel hydroalcoolique avant de sortir, au niveau du portillon de sortie (cf. Diapositive 6)
- Portails du parking Peupliers + du parking de Campsas ouverts aux périodes définies pour la sortie du personnel
- Fermeture des portillons par les agents Prosegur après la fin des périodes de sortie du personnel (H+15 min)
- En cas de sortie exceptionnelle en-dehors des plages horaires définies pour la sortie du personnel :
 - Site de Toulouse : Sortie obligatoire par le poste de sécurité, pour se rendre sur le parking des Peupliers pour récupérer son véhicule personnel / Puis sortie du parking en appelant le poste de sécurité (Tel : 05 61 35 28 75 ou 05 81 76 34 84)
 - Site de Campsas : Contacter l'agent Prosegur au préalable pour ouverture du portillon (Tel : 06 83 72 37 35)

Spécificités pour les entreprises extérieures

- Le département Achats :
 - Communique la totalité des présentes consignes LTS aux entreprises extérieures amenées à intervenir sur site LTS
 - Demande une confirmation écrite de la prise en compte de ces consignes et un engagement de transmission à leurs salariés et/ou sous-traitants amenés à intervenir sur site LTS, à l'aide du document disponible sur l'intranet EHS / rubrique Entreprises extérieures
 - Communique par mail chaque évolution du présent document aux entreprises extérieures, en demandant un accusé de réception pour s'assurer de la bonne prise en compte

Spécificités pour les entreprises extérieures

■ Site de Toulouse :

1. Les prestataires extérieurs (hors livreurs et transporteurs) qui possèdent un badge permanent doivent :
 - Se présenter aux mêmes portillons que le personnel LTS sur les plages horaires définies pour l'arrivée sur site
 - Pour toute arrivée en-dehors des plages horaires définies : se présenter au poste de sécurité
 - Appliquer les mêmes consignes que le personnel LTS (cf. consignes précédentes), y compris le contrôle de température
 - Se doter de gants nitrile jetables et produits de désinfection, fournis par leur employeur, pour appliquer ces consignes

2. Les prestataires extérieurs (hors livreurs et transporteurs) sans badge permanent doivent :
 - Se présenter au poste d'accueil LTS
 - Appliquer les mêmes consignes que le personnel LTS (cf. consignes précédentes), y compris le contrôle de température
 - Se doter de gants nitrile jetables et produits de désinfection, fournis par leur employeur, pour appliquer ces consignes

3. Les livreurs et transporteurs doivent :
 - Se présenter à l'entrée principale du site, pour l'ouverture de la barrière par les agents Prosegur
 - Se rendre au point de livraison habituel
 - Appliquer les consignes affichées (notamment gestes barrière et respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes)

Spécificités pour les entreprises extérieures

■ Site de Campsas – Portail coulissant d'accès au site fermé :

1. Les prestataires extérieurs (hors livreurs et transporteurs) avec badge permanent doivent :
 - Se présenter au même portillon que le personnel LTS sur les plages horaires définies pour l'arrivée sur site
 - Pour toute arrivée en-dehors des plages horaires définies : se présenter à l'agent Prosegur à l'entrée du site
 - Appliquer les mêmes consignes que le personnel LTS (cf. consignes précédentes), y compris le contrôle de température
 - Se doter de gants nitrile jetables et produits de désinfection, fournis par leur employeur, pour appliquer ces consignes
2. Les prestataires extérieurs (hors livreurs et transporteurs) sans badge permanent doivent :
 - Se présenter à l'agent Prosegur à l'entrée du site, pour appel de l'interlocuteur LTS
 - Appliquer les mêmes consignes que le personnel LTS (cf. consignes précédentes), y compris le contrôle de température
 - Se doter de gants nitrile jetables et produits de désinfection, fournis par leur employeur, pour appliquer ces consignes
3. Les livreurs et transporteurs doivent :
 - Se présenter à l'agent Prosegur à l'entrée du site, pour l'ouverture du portail coulissant
 - Se rendre au point de livraison habituel
 - Appliquer les consignes affichées (notamment gestes barrière et respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes)